



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 47

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	21
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29 avril 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT RD 20 –
ROUTE DU LAC – AUTORISATION
A SIGNER LE MARCHÉ DE
TRAVAUX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le six mai, le
conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B.CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. MATTERA A.
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
« pouvoir à MORIAUD P. » QUERNEC-
GARIN C. GEROUDET A.**

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2023 - 38 en date du 11 avril 2023 approuvant l'opération aménagement de l'entrée de ville – route du lac – RD 20 et son plan de financement.

Une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique avec les organismes suivants :

- COMMUNE DE CHENS-SUR-LEMAN (LOT 01A)

1127, rue du léman,
74140 CHENS-SUR-LÉMAN

- SYANE (LOTS 01B et 02)

2107, Route d'Annecy
74330 POISY

Le coordonnateur du groupement de commandes est la commune de CHENS-SUR-LEMAN.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le 13/05/25

ID : 074-217400704-20250506-D2025_47 DE



Un avis d'appel public et à la concurrence a été publié au BOAMP et sur le site MP 74 le 14 septembre 2024 La date limite de remise des offres était fixée au 18 octobre 2024 à 12h.

Les critères retenus pour l'évaluation et le classement des offres du lot 1 étaient les suivants :

- Critère 1 : prix des prestations – Note pondérée 40 %
- Critère 2 : valeur technique – Note pondérée à 60 %

Les critères retenus pour l'évaluation et le classement des offres du lot 2 étaient les suivants :

- Critère 1 : prix des prestations – Note pondérée à 60 %
- Critère 2 : valeur technique – Note pondérée à 40 %

Une réunion de négociation a été organisée le 06 novembre 2024 sur le lot 01 – VRD et génie civil des réseaux.

La commission d'appel d'offres, réunie le 29 novembre 2024 conformément à la convention de groupement de commande signée le 25 novembre 2024, propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1a + 1b + PSE 1 + PSE 2 – VRD : EUROVIA ALPES SAS pour un montant de 636 735,30 € HT, comprenant le marché de base, la prestation supplémentaires n°1 – Prolongation des aménagements au niveau trottoir Nord du projet en direction du panneau d'entrée d'agglomération, la prestation supplémentaire n°2 – Reprise canalisation eaux pluviales.

- Lot 2 – Génie électrique : SPIE CITY NETWORK pour un montant de 81 430,30 € HT.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R 2123-1,

Vu les rapports d'analyse des offres,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2024,

Vu la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'eaux pluviales présentée au bureau communautaire de 'Thonon agglomération » du 29 avril 2025 et autorisant le président à signer ;



après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché à :

- Lot 1a + PSE 1 + PSE 2 – Terrassements et VRD – Génie civil des réseaux secs : EUROVIA ALPES SAS pour un montant de 525 618,05 € HT, comprenant le marché de base, la prestation supplémentaires n°1 – Prolongation des aménagements au niveau trottoir Nord du projet en direction du panneau d'entrée d'agglomération et la prestation supplémentaire n°2 – Reprise canalisation eaux pluviales

AUTORISE Madame le maire à signer le marché de travaux du lot 1a + PSE1 + PSE2 d'un montant total de 525 618,05 € HT et les éventuels avenants ;

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Gilles BILLARD

Le maire
Pascale MORIAUD



